

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2025

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 10 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie d'Épannes, 410 rue des Écoles à EPANNES, sous la présidence de Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Le Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude, Madame GUIGNARD Chantal, Monsieur QUEMENER Pierrick, Madame GAUTIER Isabelle, Madame RAVARD Armelle et Monsieur BRISSEAU Pascal

Absents : Madame DONIZEAU Dominique, Monsieur FREMENTEAU Bernard et Monsieur CAILLÉ Joël

Pouvoir : Madame DONIZEAU Dominique donne pouvoir à Madame GUIGNARD Chantal
Monsieur CAILLÉ Joël donne pouvoir à Monsieur BRISSEAU Pascal

Secrétaire de Séance : Madame GUIGNARD Chantal

L'ORDRE DU JOUR :

*Ajout d'une délibération : vente du logement 136 rue des Tilleuls

Approbation du compte-rendu du 10 mars 2025

- 1- Vote du budget primitif 2025 – Budget Principal
- 2- Vote du budget primitif 2025 – Budget Annexe Locatifs
- 3- Demande de subvention FEDER

Questions diverses

19h - Intervention de Monsieur Cyrille WEISS du Groupe Elabor (Cimetières de France) pour présenter son devis.

Approbation du CR du 10 mars 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Vente du logement 136 rue des Tilleuls

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'intention de vendre un locatif sis 136 rue des Tilleuls dans le cadre d'un projet de deux nouvelles constructions qui seront mises à la location prochainement.

Trois offres écrites sont parvenues :

- La 1ère d'un montant de 92 000,00 euros
- Les deux autres d'un montant identique de 100 000,00 euros

La réalisation de la vente nécessite une division parcellaire et donc l'intervention d'un géomètre pour cadastrer les nouvelles limites de propriété. Le cabinet Air&Géo a émis un devis d'un montant de 992,50 euros HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres présents approuvent à l'unanimité la vente du bien au prix de 100 000 euros à la SCI « Les quatre colombes » afin d'installer un cabinet de kinésithérapie et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Ce futur acquéreur est autorisé à commencer les travaux dans l'habitation et de débiter son activité professionnelle (kinésithérapie) avant la signature définitive de l'acte de vente auprès du notaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette vente.

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Vote du budget primitif 2025 – Budget Principal

Les membres du Conseil Municipal votent le Budget Primitif 2025. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 323 346,65 €
- Section de fonctionnement : 761 993,96 €

Mme GAUTIER Isabelle donne lecture de certains chiffres du fonctionnement qui varient peu d'année en année (seule l'inflation est prise en considération). Il est remarqué qu'au compte 615231 il y a eu une augmentation, pour l'entretien de la zone d'activités, ainsi que le compte 611 pour éventuellement le suivi du cimetière avec un prestataire.

En investissement, Mme GAUTIER Isabelle explique que, principalement, les crédits sont ouverts pour l'aménagement de la Rue des Ecoles, avec l'achat de panneaux de signalisation et les radars pédagogiques. Il est prévu également l'achat d'une chaudière et la sonorisation de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent l'approbation du Budget Primitif pour l'exercice 2025- Budget Communal.

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Vote du budget primitif 2025 – Budget Annexe Locatifs

Les membres du conseil municipal votent le Budget Primitif 2025. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

-Section d'investissement : 917 751,15 €

-Section de fonctionnement : 159 710,13 €

Madame GAUTIER Isabelle explique que ce budget est consacré principalement à la construction de la MAM et que les montants affichés sont les montants repris de l'année passée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent l'approbation du Budget Primitif pour l'exercice 2025 - Budget Annexe Locatifs.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Demande de subvention FEDER

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 13 décembre 2022 et du 22 février 2024, le Conseil Municipal d'Épannes a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction d'une maison d'assistants maternels.

Le projet comprend la construction neuve d'un bâtiment d'une surface de 150 m² pouvant accueillir jusqu'à quatre assistantes maternelles et 12 enfants sur un seul niveau avec jardin et parkings. Cette construction permettra de mettre fin à une pénurie de garderies sur les cantons de Frontenay-Rohan-Rohan et de Mauzé-sur-le-Mignon, de créer des emplois sur la commune d'Épannes et d'apporter un service de qualité aux futurs parents avec une capacité d'accueil de 16 enfants.

Des financements de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales ont déjà été obtenus à hauteur de 309 600 €. Des financements complémentaires peuvent être sollicités dans le cadre des Fonds Européens au titre de la programmation Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2021-2027 Volet territorial.

Le coût total de l'opération s'élève à 617 490 €. Le plan de financement actualisé s'établit ainsi :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	75 690,00	État / DETR 2024 (acquise)	150 000,00
Frais annexes et études complémentaires	24 000,00	Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres (acquise)	159 600,00
Travaux	517 800,00	FEDER 2021-2027 / Volet territorial (sollicité)	67 923,00
		Autofinancement – Commune d'Épannes	239 967,00
Total	617 490,00	Total	617 490,00

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine (autorité de gestion des Fonds européens) pour l'octroi d'une subvention au titre de la programmation FEDER 2021-2027 / Volet Territorial, à déposer des dossiers de demandes de financement et à signer, le cas échéant, les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine (autorité de gestion des Fonds européens) pour l'octroi d'une subvention au titre de la programmation FEDER 2021-2027 / Volet Territorial, à déposer des dossiers de demandes de financement et à signer, le cas échéant, les documents afférents ;
- **DONNE POUVOIR et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toutes démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que des devis ont été demandés pour 2 radars pédagogiques et des panneaux pour passage à 30km/h. De plus, la 1ère tranche des travaux Rue des Ecoles est terminée, la 2ème phase débutera en novembre pour 4 mois.

Madame GAUTIER Isabelle expose les modalités de l'organisation du marché des producteurs.

Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude annonce qu'un nouvel agent technique arrive le lundi 14 avril. De plus, l'ouverture de la pêche s'est bien passée le samedi 5 avril, il y avait du monde. Le nettoyage du cimetière a été réalisé par 16 bénévoles.

Monsieur QUEMENER Pierrick rappelle que la commémoration du 8 mai se déroulera à 11h00.

Madame GUIGNARD Chantal nous fait un bref retour sur le Conseil d'école. Elle explique l'organisation du centre de loisirs pour les vacances de Pâques ainsi que la 5ème saison qui aura lieu le dimanche 8 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le jeudi 15 mai et le jeudi 19 juin.